

L'esprit républicain

L'esprit républicain autour du projet constitutionnel pour l'Alsace entre 1908 et 1911

par Adeline Bontet

En 1908, trente-sept ans après l'intégration de l'Alsace à l'Empire allemand en tant que *Reichsland*, c'est-à-dire terre d'Empire, la situation politique de l'Alsace et ses aspirations inspiraient ce commentaire à Werner Wittich, professeur allemand immigré en Alsace :

Le développement démocratique de la France à laquelle l'Alsace a été soumise pendant deux siècles a singulièrement contribué à confirmer l'Alsace dans ses idées républicaines ; et ces idées se font encore jour aujourd'hui, puisque c'est grâce à elles que l'Alsacien se distingue de façon très nette de l'Allemand, essentiellement monarchiste¹.

L'esprit républicain serait-il très répandu ? Qui plus est, serait-il marqué par une influence française extrêmement forte au contraire du reste de l'empire ? Cette citation souligne l'existence d'un débat, de nature politique, pour statuer sur le régime qui convient le mieux à l'Alsace. L'Alsace n'a pas réussi à obtenir un statut d'Etat confédéré au même titre que les autres Etats qui constituent l'Empire allemand, jusqu'à son rattachement à la France en 1918, mais elle obtient une première constitution en juillet 1879. Cette constitution n'est en aucun cas républicaine car elle met en place le *Statthalter*, ou gouverneur général, à la tête d'un ministère d'Alsace-Lorraine, et un secrétaire d'Etat. Le *Landesausschuss*, ou Délégation, peut légiférer en matière locale et budgétaire, mais le *Reichstag* et le *Bundesrat* sont toujours l'essentiel du pouvoir législatif. Enfin et surtout, l'Empereur est le souverain du *Reichsland*, ce qui fait de l'Alsace-Lorraine une dépendance de la Prusse, cas unique dans le Second Reich. La revendication d'une nouvelle constitution et de l'autonomie prennent surtout place dans une Alsace qui finit par accepter l'appartenance allemande à partir de la décennie 1890, mais dans un Empire où la confiance dans les Alsaciens est plus que limitée. La revendication de l'autonomie croît au début du XX^e siècle, en lien avec le développement du nationalisme français et s'attise avec l'affaire du Maroc. La nomination par l'Empereur Guillaume II de Wedel au poste de *Statthalter*, afin de faire évoluer la situation en Alsace, et de Zorn de Bulach au Secrétariat -- un alsacien originaire d'une grande et ancienne famille --, change la situation car ils ont tous les deux la volonté de faire avancer la question de l'Alsace-Lorraine, à partir de leur arrivée en 1908. Un débat dans la presse va alors se développer, avec des points de vue et des revendications différentes². Cet esprit républicain ne trouve pas à s'incarner dans un projet. Le *statu quo* est maintenu à l'issue du vote de la nouvelle constitution, le 26 mai 1911. Nous sommes face à un paradoxe, entre une Alsace animée d'un esprit républicain, et la faiblesse de celui-ci que l'on peut constater dans la sphère politique à travers l'étude des journaux d'opinion. On cherche dans ce contexte à évoquer la place et l'ampleur de l'esprit républicain.

1 WITTICH Werner, cité par LAUGEL Anselme, dans « L'avenir intellectuel de l'Alsace », *Revue parlementaire*, 1908, p. 259.

2 MAYEUR Jean-Marie, *Autonomie et politique en Alsace, la Constitution de 1911*, Paris, A. Colin, 1970, 209 p.

L'esprit est un terme difficile à définir. On peut cependant le comprendre comme un ensemble d'idées qui structure la pensée et l'action politique d'un groupe de personnes. L'adjectif « républicain » fait référence à la république, que l'on considérera ici plus comme un concept que comme un régime politique précis, dont le sens est changeant selon le contexte. L'esprit républicain désigne un ensemble d'idées, de concepts en faveur de l'établissement d'une république. Il convient de déterminer la place et la force de l'idée républicaine dans les choix constitutionnels et les formulations politiques en fonction des appartenances idéologiques. La république est un concept qui se révèle être flou et relève d'une longue tradition intellectuelle et constitutionnelle lorsqu'on l'observe au début du XX^e siècle. Il est vrai que le terme de république, qui a beaucoup évolué, se voit traditionnellement rattaché à des expériences politiques françaises du XIX^e siècle. Ce rattachement est d'autant plus automatique dans le contexte alsacien. Philip Pettit¹, théoricien politique et philosophe qui a renouvelé l'approche de la république dans les années 1990, précise la diversité des héritages politiques qui ont forgé le terme de république. Dans quelle mesure l'esprit républicain alsacien entre 1908 et 1911 est d'influence française ? C'est ce que nous nous attacherons à déterminer.

Ce travail s'appuie sur la presse en tant que source. Cela nous a permis d'étudier la position de chacune des tendances politiques concernant la république et d'observer le contexte d'expression de l'esprit républicain par les acteurs politiques.

La problématique que nous soulevons ici est par conséquent la suivante : dans quelle mesure peut-on parler d'un esprit républicain en Alsace autour de la question constitutionnelle ? Nous répondrons à cette question en trois temps : nous commencerons par souligner les origines de cet esprit républicain, tel qu'il est présenté par la presse.

L'esprit républicain que l'on peut constater dans la presse alsacienne a des origines politiques qu'il est aisé de redessiner, celui-ci se déployant à la fois dans un dispositif idéologique, mémoriel, et informatif. Cela permet de mentionner les exemples républicains contemporains qui contribuent à la réactivation de cet esprit. La Révolution française est un moment fondateur pour les Alsaciens en termes d'expérience politique. Elle a ouvert des perspectives de développement très importantes pour le républicanisme et a permis le développement d'un nouveau sens du terme de *république* : au-delà du sens aristocratique qui existait jusqu'alors, elle ouvre la voie à une république démocratique. Citons ainsi les démocrates de l'*Elsass-Lothringische Volkspartei* :

Les gens qui ont créé la démocratie à Athènes et dans la patrie stricte grecque ont proclamé la liberté et l'égalité de la tribu, ont été fait pour les mêmes sentiments et les pensées lors de la déclaration des Droits de l'Homme par les Français, ce qui, le 4 Août 1794, et ont énoncé les grands mots « Liberté, Egalité, Fraternité ». Ces mots sont communs à la vieille idée de la liberté humaine, de la libération de l'esclavage et donnent l'impression des mêmes droits et des mêmes devoirs².

La Révolution française a ouvert la participation, même limitée, des masses en politique, et est la preuve de leur potentiel révolutionnaire et politique. Son souvenir vit dans l'esprit républicain, qui a une composante historique incontournable, mais aussi une composante émotionnelle, qui lui donne de la force et un caractère durable et diffus. Toutefois, l'aspect révolutionnaire a été ôté de l'esprit républicain alsacien, sauf pour la branche révolutionnaire mulhousienne qui garde la conviction de la nécessité d'une révolution. L'esprit révolutionnaire vit en Allemagne dans l'héritage des révolutions de 1848.

Ces révolutions sont un héritage de moindre importance dans la construction de l'esprit républicain car il est double pour des raisons géographiques : cet héritage est différent en France et en Allemagne, car les expériences politiques des deux pays diffèrent. Ainsi, la France a pu expérimenter la république et le suffrage

1 PETIT Philip, *Républicanisme, Une théorie de la liberté et du gouvernement*, Paris, NRF Essais, Gallimard, 2004, 444 p.

2 *Elsass-Lothringische Volkspartei*, 24.04.1909. Nous traduisons de l'allemand.

universel, qui se sont entrecroisés dans un apprentissage de la république¹ tandis, que l'Allemagne a, quant à elle, testé le suffrage universel et l'amorce du mouvement d'unité nationale.

Le 18 mars 1848 a vu l'éclatement du premier véritable événement révolutionnaire à Berlin et l'empereur a alors été obligé de céder, après l'élévation de barricades et des scènes d'affrontement dans toute la ville. Le référentiel mémoriel pour 1848 est clairement orienté du côté allemand, mais il a une résonance universelle :

Le mouvement des années 48 était libre et libéral. Les pères des libéraux d'aujourd'hui et de la démocratie se tenaient au premier rang des combattants de la liberté. Aujourd'hui encore, l'idéal des Etats constitutionnels libres n'est pas encore réalisé et justement dans les plus gros Etats du Reich éclatent un combat contre le peuple actif et un droit de vote imprévu et continu².

Ce référentiel allemand est d'autant plus important que les immigrés allemands sont nombreux et intégrés à la vie politique alsacienne. Cet héritage démocratique a son importance face à l'esprit républicain, car il l'alimente et le modifie. Lorsqu'est formulée la revendication d'une république, elle doit être démocratique, et non plus aristocratique. Cela permet également à certains immigrés allemands engagés en politique d'être séduits par l'esprit républicain, comme parmi les socialistes, les démocrates et les néo-démocrates.

Pour terminer sur les origines de l'esprit républicain en Alsace, nous constatons qu'entre 1908 et 1911, le régime républicain s'incarne, en plusieurs pays, dans des institutions. La Troisième République française est évidemment au premier rang de ces exemples. Celle-ci n'est pas l'objet d'un mouvement d'admiration unanime, comme on pourrait le penser. Au contraire, la quasi-totalité des tendances politiques revendiquant une république (les socialistes, les démocrates, et les néo-démocrates), restent très critiques face à ce modèle, dont elles auraient pu faire partie. Si seul le *Journal d'Alsace-Lorraine* voue un véritable culte à la France républicaine dont il nie les dysfonctionnements et assume pleinement sa position francophile, on remarque toutefois une grande curiosité et un suivi soutenu de la vie politique française dans chaque organe de presse étudié. Le déni du modèle de la Troisième République ne fait que renforcer le caractère mémoriel de l'esprit républicain, qui est ainsi d'origine française.

D'autres modèles existent, mais la presse dans son ensemble est très critique, envers les Etats-Unis ou les républiques en Amérique latine. La Suisse n'est quant à elle évoquée qu'une seule fois dans le *Journal d'Alsace-Lorraine* à l'occasion d'une rencontre entre les chefs d'Etat français et suisse en 1910³. Ces autres modèles politiques de fonctionnement concret d'une république ne permettent pas à l'esprit républicain alsacien de satisfaire son idéal. Seule la république portugaise ravive cet esprit républicain en octobre 1910. Une révolution a balayé une monarchie. Cette configuration pourrait s'appliquer en Alsace-Moselle, mais les délais de mise en place de cette république font que l'enthousiasme retombe très vite.

Enfin, il existe trois régimes républicains au sein de l'Empire allemand : les villes hanséatiques de Brême, de Lubeck et de Hambourg. Ces républiques fonctionnent sur des échelles géographiques limitées, ce qui n'empêche pas les socialistes et le *Journal d'Alsace-Lorraine* de demander une transposition à l'Alsace : « étant donné, dit M. Gothein, la prépondérance de la forme monarchique en Allemagne, on ne peut guère penser pour le *Reichsland*, à une constitution républicaine ANALOGUE A CELLE DE LA FRANCE »⁴.

Le *Journal d'Alsace-Lorraine* répond à M. Gothein, conservateur allemand, en disant que personne n'a jamais demandé une constitution républicaine analogue à celle de la France. C'est très révélateur : la constitution républicaine fait penser immédiatement à la France, or la constitution demandée est « analogue seulement à

1 AGULHON Maurice, *La République au village, les populations du Var de la révolution à la Seconde République*, Paris, Seuil, 1979, 543 p.

2 *Elsass-Lothringische Volkspartei*, 19.02.1908.

3 *Journal d'Alsace-Lorraine*, 23.08.1910. Il est fait référence au « caractère admirable » de cette république sans plus de développement.

4 *Journal d'Alsace-Lorraine*, 07.08.1910.

celle des villes hanséatiques, ce qui est tout autre chose »¹. La république serait possible au sein de l'Empire allemand, mais l'idée républicaine a une connotation trop française lorsqu'elle est revendiquée pour l'Alsace-Lorraine par les expériences du XIX^e siècle.

Les différents partis qui ont pris part au débat sur la révision constitutionnelle ont une position différente face à cet esprit républicain diffus : on distingue ceux qui sont pour la mise en place d'une république et qui y travaillent (les républicains et démocrates, les néo-démocrates), ceux qui sont en faveur d'une république mais qui ne croient pas en son établissement (quelques libéraux de l'aile gauche, une partie du Centre catholique), et ceux qui s'opposent à l'esprit républicain (les libéraux de droite, les conservateurs, le reste du Centre catholique). Nous allons travailler sur l'appropriation de l'esprit républicain par les partisans de la mise en place d'une république dans le débat constitutionnel entre 1908 et 1911.

Commençons par l'interprétation internationaliste. Les socialistes des deux tendances (révisionnistes et radicaux) que l'on trouve en Alsace sont un soutien important à la république, comme le souligne cette citation :

Nous demandons un État en Alsace-Lorraine, au sein de l'Empire prussien-allemand, avec la forme de gouvernement républicaine. Nous avons été associés à la France durant des siècles à partir de l'expérience de la Grande Révolution, en la qualité de frontière avec une tradition politique indépendante et le caractère national particulier de notre culture qui ne trouve ses valeurs et sa signification qu'à travers une autonomie complète, ne peut accepter un trône étranger.

La République d'Alsace-Lorraine est une exigence de la culture politique et générale².

Dans la vision socialiste, l'esprit républicain alsacien est un point de départ pour répandre l'esprit républicain et démocratique à toute l'Allemagne. Simplement, cet esprit sert de légitimation dans un premier temps face aux réticences allemandes : « Nous étendons l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale pour tous les peuples. À la suite de la demande d'autonomie fondée sur le régime républicain »³.

La république est une déclaration de principe à fort contenu idéologique, et associée à d'autres concepts ou mesures symboliques, ou valeurs politiques, comme le suffrage universel et la liberté, l'égalité, le respect du droit et le combat. Ces concepts et valeurs ont une aura universelle. Toutefois, à travers leurs deux quotidiens, les socialistes déploient un dispositif de propagande républicaine sans en définir les contours. C'est Salomon Grumbach, correspondant pour les deux organes à Paris, journaliste à l'*Humanité*, qui fait le premier pas en déclarant en octobre 1910 que l'Alsace devrait avoir une république, forçant les socialistes à soutenir clairement la république. Les socialistes sont en position de force croissante électoralement et constituent le parti le plus organisé, le mieux armé en termes de propagande. Dans cette optique, la république s'inscrit dans le cheminement vers le socialisme. Les révisionnistes parlent dans un premier temps d'une république bourgeoise, mais radicaux et révisionnistes s'accordent dans leur vœu pour une république démocratique et sociale : « C'est pourquoi nous sommes là pour le gouvernement du peuple, et c'est pourquoi nous sommes ici pour la république au sein du système capitaliste, afin de compenser avec l'aide de la république sociale, l'empire de la Justice pour établir l'ordre vrai »⁴.

Les démocrates et les néo-démocrates (libéraux de gauche), se positionnent également en faveur de la république. Leur approche est différente et l'on peut qualifier leur interprétation de germanophile. Elle est portée d'un côté par les démocrates et par les néo-démocrates. Ils sont tous conscients au plus haut point des réticences des Allemands, qui semblent avoir peur de la volonté d'indépendance des Alsaciens, ce que les démocrates démentent. Ils demandent une république dans le cadre allemand, mais n'évoquent pas, comme le font les socialistes, la possibilité d'imiter les républiques d'Hambourg ou de Brême, contrairement aux néo-démocrates.

1 *Journal d'Alsace-Lorraine*, 07.08.1910.

2 *Mülhauser Volkszeitung*, 29.01.1910.

3 *Mülhauser Volkszeitung*, 05.07.1910.

4 *Die freie Presse für Elsass-Lothringen*, 9.01.1911.

La légitimité de la république provient, pour les démocrates, non de la décision des autorités allemandes et du Reichstag, mais de la volonté populaire, qui penche de manière indiscutable du côté allemand : « Quand par l'examen des différentes possibilités pour résoudre les problèmes constitutionnels, la république prend en considération les masses, alors il sera évident qu'il s'agira uniquement d'une république alsacienne-lorraine comme membre du Reich allemand »¹.

Contrairement aux socialistes, cette optique particulariste constitue le contenu de l'esprit républicain chez les démocrates. La république sert ainsi à rétablir les droits bafoués des Alsaciens. La république est par ailleurs, la meilleure solution politique possible pour l'Alsace-Lorraine : « Blumenthal appelle la pleine autonomie et une constitution républicaine, dont il espérait qu'elle serait prévue pour le Reich et le *Land* comme la meilleure solution d'Etat, agissant comme un lien entre la France et l'Allemagne, qui tous deux partagent par leur situation géographique et économique autant d'intérêts »².

Pour les néo-démocrates, la république fait partie de la synthèse à réaliser pour que l'Alsace puisse se construire en un Etat confédéré.

Terminons par l'interprétation particulariste et francophile. Cet esprit républicain est porté par une fraction des libéraux de gauche, menée par Léon Boll, rédacteur du *Journal d'Alsace-Lorraine*. Il mène une véritable propagande républicaine, chronique, par l'intermédiaire du culte qu'il rend à la France républicaine, mais aussi par la défense du particularisme alsacien, qui prend une ampleur croissante dans la propagande à partir de 1910. La contribution de l'Alsace à la longue construction républicaine rend compte de cet esprit républicain francophile, qui semble indéracinable :

Si jamais quelque historien fait la genèse de la fondation de la Troisième République en France, s'il recherche par delà les actions des hommes de premier plan tel que Gambetta, les influences éducatrices et directrices qui ont déterminé ces actions, il fixera le lien géométrique de ces influences, de ces impulsions premières dans le milieu du patriciat d'Alsace dont j'ai évoqué les grands noms au chapitre précédent et dont Scheurer-Kestner reste, après la guerre, la personnalité pour ainsi dire synthétique. Oui c'est l'Alsace qui, aux Jours tragiques où la France est apparue meurtrie, exsangue, a fait la chaîne entre la Révolution et l'Avenir ; c'est l'Alsace qui, parmi le désespoir de tous, s'est emparée du viatique de 1789 pour le passer à la patrie mourante et lui refaire une vie nouvelle³.

L'esprit républicain fait bien partie de l'identité culturelle et politique alsacienne et les Allemands ne peuvent changer cela. C'est la république qu'il faut aux Alsaciens.

Ces différentes tendances politiques étudiées portent chacune l'esprit républicain, mais l'utilisent, l'instrumentalisent et se l'approprient d'une manière tout à fait différente, pour défendre un projet universel de lutte contre le capitalisme avec les socialistes, concilier l'héritage politique français et la langue allemande autour d'idées démocratiques pour les démocrates et les néo-démocrates, ou bien exprimer l'identité culturelle alsacienne avec le *Journal d'Alsace-Lorraine*.

L'esprit républicain étant ainsi présenté, nous allons voir quel poids il a pu avoir dans le débat constitutionnel alsacien. Il a été l'objet d'une propagande que l'on peut qualifier de limitée malgré les déclarations d'adhésion. Comment expliquer alors que l'esprit républicain est largement répandu dans la société alsacienne ?

D'une part cette faiblesse de propagande est due à l'existence d'un esprit républicain populaire, qui rend la mobilisation en faveur de la république relativement facile, et d'autre part, il est lié à la réticence des autorités allemandes dans un contexte international très délicat.

1 *Elsass-Lothringische Volkspartei*, 21.01.1911.

2 *Elsass-Lothringische Volkspartei*, 26.08.1909.

3 *Journal d'Alsace-Lorraine*, 03.08.1910.

Bien que le débat ait officiellement débuté le 14 mars 1910, il faut en réalité analyser quatre ans de débats pour comprendre l'évolution de l'idée républicaine. 1908 est l'année de l'arrivée de personnalités politiques clés en Alsace : Zorn de Bulach au Secrétariat d'Etat et Wedel au poste de *Statthalter*, tous deux en faveur d'un changement constitutionnel. Seuls les socialistes évoquent déjà la république, avec une certaine vigueur à la fin de l'année. L'année 1909 est marquée par le discours du Chancelier Bethmann-Hollweg du 13 décembre, demandant aux Alsaciens-Lorrains des garanties s'ils voulaient voir leur statut constitutionnel évoluer. Il réagissait à des événements de nature nationaliste, qui se sont déroulés fin novembre autour de la commémoration des soldats morts durant la guerre de 1870 à Wissembourg.

L'année 1910 est agitée et décisive pour l'expression de l'esprit républicain dans la sphère politique. Au *Landesausschuss*, les députés prennent à parti Zorn de Bulach et Wedel, sur la question de l'autonomie. Le Chancelier réagit le 14 mars 1910 au *Reichstag* et déclare qu'une constitution est en cours de rédaction. Le reste de l'année se passe en conjonctures mais aussi en revendications de la part des différents partis, qui réagissent aux propositions et aux débats. Il est important de souligner que la république est demandée par les démocrates et les socialistes, dans le cadre de discours longs, et qu'aucun débat n'a lieu sur la nature du régime ou sur la légitimité d'une revendication républicaine aussi bien au *Reichstag* qu'au *Landesausschuss*. Les autorités allemandes fédérales et locales ne donnent aucune prise au sujet républicain. Un exemple éclatant en est la résolution votée par les Conseils généraux du Haut et du Bas-Rhin le 16 novembre 1910. Les autorités allemandes ne réagissent absolument pas et ce sont les partis qui le mettent à l'agenda. C'est dans la presse que cette revendication a un écho important, plus que dans les débats politiques institutionnels. Le 16 décembre, le *Bundesrat* publie le projet de loi, et les réactions sont vives.

Enfin, 1911 commence de manière très agitée, aussi bien dans les institutions que dans la rue. Les socialistes organisent avec succès le 8 janvier une manifestation importante, rassemblant des milliers de personnes dans les grandes villes d'Alsace-Moselle. Les socialistes y ont invité les démocrates et les libéraux de gauche. C'est la première et unique fois depuis 1871 que le peuple pourra manifester son attachement de manière aussi claire à la république. Les débats et les arrangements constitutionnels continuent avec difficultés, et l'espoir de voir s'établir une république s'amenuise. On peut considérer qu'à la fin février, la question de la forme du régime est définitivement réglée, sous condition d'approbation par le *Reichstag*.

Le poids de l'esprit républicain n'a pu qu'être limité, car tout au long de ces débats, aucun contenu concret n'est venu étoffer le débat. La république est un concept politique et historique que chacun comprend différemment en fonction de sa tendance politique et de l'origine de ses références historiques ou contemporaines.

Si la propagande républicaine est active, aucun programme républicain permettant de transposer cet esprit dans des institutions n'est proposé. Aucune institution d'un régime parlementaire n'est évoquée dans une optique républicaine, comme par exemple le rôle du parlement, la place de l'exécutif, la composition et la répartition du pouvoir exécutif. Le changement principal a eu lieu du côté du pouvoir législatif, avec l'élimination du *Reichstag* du dispositif législatif et l'attribution de deux chambres au *Landtag*, ou Parlement national, dont la première chambre est élue au suffrage universel. Le chef de l'exécutif en Alsace-Lorraine reste l'Empereur, secondé et relayé sur place par le *Statthalter*, ainsi que le Secrétaire d'Etat et son administration. Dans les débats sur les différentes institutions et la répartition des pouvoirs, la république disparaît. Cela montre qu'elle est de l'ordre de l'abstrait, et non du concret.

L'existence d'un esprit républicain bien implanté en Alsace peut expliquer pourquoi une monarchie n'a pas été clairement établie. Pourtant, établir une monarchie aurait été une façon pour l'Allemagne de marquer clairement l'appartenance politique de l'Alsace au Reich. Les relations internationales étant délicates entre la France et l'Allemagne¹ sur la période, le *statu quo* apparaît comme la meilleure solution.

1 POIDEVIN Raymond, BARIETY Jacques, *Les relations-franco-allemandes 1815-1975*, Paris, A. Colin, 1977, 372 p.

L'existence de républiques dans l'Empire allemand peut rendre absurde ce blocage : « Nous avons déjà le gouvernement de l'Etat désiré. Nous avons la République de Hambourg. Nous avons déjà un Etat avec des formations républicaines dans l'Empire allemand. Pourquoi ne serait-il pas possible d'établir une république en Alsace-Lorraine ? »¹

Les socialistes ne prennent pas la peine de rassurer les autorités allemandes face à la revendication républicaine, car elle n'a pas d'objectifs identitaires ou d'inspiration uniquement française, contrairement aux démocrates ou aux libéraux de gauche, qui sont soucieux de la bonne entente entre l'Alsace et Berlin, tout en mettant en avant l'héritage politique français très fort en Alsace qu'ils voudraient conserver. Le fait de poser la république en alternative unique à la monarchie, en mettant de côté la possibilité de conserver le *statu quo*, polarise le débat de manière artificielle. L'alternative entre monarchie et république est un danger perçu par les autorités allemandes, qui voient en la mise en place d'une république dans le cadre de la marche à la guerre une victoire idéologique de la France par son modèle politique, supérieur au modèle politique allemand. Les socialistes, suivis par les démocrates posent ainsi le débat constitutionnel en termes d'analyse constitutionnelle, en mettant dans la balance la monarchie et la république, mais c'est pour mieux critiquer les méfaits de la monarchie, prussienne de surcroît. Le développement d'un régime républicain enflerait ce type de débat.

L'importance de la tradition monarchique allemande freine la mise en place d'une république en Alsace. Toutefois, la mise en place d'une monarchie en Alsace semble impossible et les partisans de la république s'en réjouissent. Par conséquent, la république est un risque, car si une monarchie est mise en place, elle ne sera pas populaire et si c'est une république, elle pourrait éloigner politiquement et culturellement l'Alsace de l'Empire allemand. L'esprit républicain a donc une force oratoire et idéologique, mais il est important de souligner que les soutiens de la république l'ont portée avec la certitude de l'échec à cause de ce contexte particulier.

L'esprit républicain en Alsace durant le débat constitutionnel est un esprit populaire et diffus qui trouve une expression grâce à ce débat, même s'il n'a pu trouver sa place et une incarnation institutionnelle dans ce débat. La possibilité d'une république est en théorie ouverte, mais en réalité impossible. Pourtant, l'esprit républicain a mobilisé trois tendances politiques, qui se sont appropriées cet esprit en fonction de leurs particularités idéologiques.

Dans le contexte de la montée du nationalisme en France, en Alsace et en Allemagne, la revendication républicaine sonne comme un danger pour les autorités allemandes qui revoient mis en cause leur modèle politique global, la monarchie. Le fait que l'Alsace soit un trophée de guerre et une zone tampon entre les deux pays, fait que tout ce qui s'y passe n'est pas neutre, est surveillé de près par les autorités allemandes, et a valeur de démonstration ou d'avertissement pour la France voisine. L'esprit républicain est ainsi l'otage des relations franco-allemandes qui le paralysent.

¹ *Mülhauser Volkszeitung*, 04.12.1908.

Bibliographie indicative

Das Elsass von 1870-1932, II. Band: Geschichte der politischen Parteien und der Wirtschaft, Verlag Alsatia, Colmar, 387p.

IGERSHEIM François, *L'Alsace des notables : 1870-1914 : la bourgeoisie et le peuple alsacien*, Strasbourg, B.F., 1981, 318p.

KLEIN Detmar, *Battleground of cultures: « politics of identities » and the national question in Alsace under German imperial rule (1870-1914)*, [PhD, University of], 2006.

MAYEUR Jean-Marie, *Autonomie et politique en Alsace, la Constitution de 1911*, Paris, A. Colin, 1970, 209p.

MONNIER Raymonde, *Républicanisme, patriotisme et Révolution française*, Paris, L'Harmattan, 2005, 356p.

PETTIT Philip, *Républicanisme, Une théorie de la liberté et du gouvernement*, Paris, NRF Essais, Gallimard, 2004, 444p.

RICHEZ Jean-Claude, STRAUSS Léon, IGERSEIM François, JONAS S, *1869-1935, Jacques Peirotes et le socialisme en Alsace*, 1989, BF Editions, Strasbourg, 220p.

SILVERMAN Dan P., *Reluctant Union: Alsace-Lorraine and Imperial Germany, 1871-1918*, University Park, Pennsylvania University Press, 1972, 262p.

SMITH Paul, « A la recherche d'une identité nationale en Alsace 1870-1914 », *Vingtième siècle*, 1996.

WEHLER Hans Ulrich, « Elsass-Lothringen von 1870 bis 1918. Das Reichsland als politischstaatrechtliches Problem des zweiten deutschen Kaiserreiches », *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 1961.